

SITE WEB ET MÉDIAS SOCIAUX

Comment signaler sur vos sites Web et réseaux sociaux que vous êtes membres ou partenaires du Réseau en immigration francophone de la Saskatchewan (RIF-SK) ?

1. Indiquer exactement votre statut : vous êtes soit

- Un organisme membre décisionnel du RIF-SK
- Un observateur régulier du RIF-SK
- Un partenaire du RIF-SK

2. Utiliser le texte descriptif du RIF-SK suivant :

Le RIF-SK est une table de concertation provinciale francophone. Son mandat est de faciliter le développement de services et de ressources favorisant l'accueil, la rétention et l'intégration d'immigrants francophones en Saskatchewan. Le RIF-SK ne fournit donc pas de service direct aux nouveaux arrivants, mais travaille avec les acteurs communautaires et gouvernementaux pour favoriser l'immigration francophone en Saskatchewan.

3. Utiliser les logos du RIF-SK partagés avec vous.

Vous devez respecter l'intégrité du logo. Les logos à télécharger ne doivent en aucun cas être altérés dans leur proportion et dans leurs couleurs. Assurez-vous aussi d'assurer une lisibilité optimale du logo.

4. Mentionner le site Web du RIF-SK :

www.rif-sk.ca

N'hésitez pas à nous fournir un document similaire pour que nous assurions la promotion de votre organisme sur notre site Web et nos médias sociaux.

Merci !

Mise à jour : janvier 2018